

# GUIDE À DESTINATION DES ENSEIGNANTS POUR LE MODULE « MON ORAL » DU PARCOURS EXPRESSION

Vous vous apprêtez à faire usage du module « Mon oral », intégré au parcours Projet Voltaire Expression développé par la société WOONOZ.

Ce document a vocation à vous sensibiliser, en votre qualité d'enseignant, sur la réglementation relative à l'usage de l'application logicielle (droit à l'image et données personnelles) et au bon usage de celle-ci.

Par ailleurs, une **Charte de bonne conduite à destination de vos élèves** doit leur être soumise préalablement à tout usage de l'application « Mon oral » (elle est accessible [ICI](#)).

## 1. LA PROTECTION DU DROIT À L'IMAGE DES ÉLÈVES

Le « droit à l'image » est une composante du droit à la vie privée consacré par le Code civil. Toute personne dispose d'un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite.

### • Que faire en cas de refus d'exploitation du droit à l'image de l'élève ?



Dans ce cas, l'élève ne doit pas utiliser l'application « Mon oral ». En effet, il n'est pas possible d'obliger l'élève à faire usage de la solution, ou de le sanctionner en cas de refus, dans la mesure où celui-ci a la libre disposition de son image.



**Il convient de recueillir l'autorisation expresse** de l'élève filmé et de ses responsables légaux s'il est mineur par la signature d'un document écrit, afin que l'Etablissement scolaire puisse détenir la preuve du consentement et de son étendue.

## 2. LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES ÉLÈVES

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, cela comprend également la voix ou l'image.

### • L'autorisation de l'élève est-elle requise pour l'utilisation d'« Mon oral » au regard de la protection des données personnelles ?



Une autorisation des responsables légaux de l'élève **est requise** et doit permettre à l'Etablissement d'informer les élèves afin :

- qu'ils puissent connaître la raison de la collecte des données personnelles les concernant (en vue de se préparer à une épreuve ou de permettre leurs progrès) ;
- qu'ils comprennent le traitement qui sera fait de leurs données personnelles (à des fins uniquement pédagogiques).



**Le Chef d'Etablissement doit être informé de l'utilisation de la solution « Mon oral »**, afin qu'il rajoute ces informations dans son registre de traitement en sa qualité de responsable de traitement des données personnelles.

### 3. L'UTILISATION DES LIENS HYPERTEXTES

En tant qu'Enseignant, vous pourrez être amené à partager des liens hypertextes qui présentent un intérêt pédagogique pour l'apprentissage de l'évaluation d'une prestation orale (exemples : vidéos de discours de personnalités politiques, d'émission, de débat télévisé, de concours d'éloquence...).

- **Quels liens hypertextes ai-je le droit de partager via « Mon oral » ?**



**Cas 1 de partage autorisé :** le lien hypertexte permet d'accéder à une œuvre protégée accessible sur internet sans aucune restriction, publiée licitement par l'éditeur du site web vers lequel le lien renvoie.

Dans cette situation, le contenu étant librement accessible sur internet sans aucune restriction, le titulaire des droits a donné son consentement pour que celui-ci soit reproduit sur un site internet (le sien ou celui d'un tiers). **N'oubliez pas de citer la source.**



**Cas 2 de partage interdit :** le lien permet d'accéder à une œuvre protégée, certes disponible sur internet, mais publiée de manière illégale.

Dans cette situation, le lien permet d'accéder à un contenu contrefaisant car diffusé sur internet sans l'accord du titulaire des droits. La publication du contenu sur le site d'origine est un acte de contrefaçon.



**Cas 3 de partage interdit :** le lien permet d'accéder à une œuvre protégée qui n'est pas librement accessible sur internet ou qui l'est de manière restreinte. Exemple : contenu qui n'est accessible sur internet qu'aux seuls abonnés d'un site via un mot de passe.



Préconisations lors de l'utilisation d'un lien hypertexte :

1. vérifier que le contenu protégé ait été publié sur internet de manière licite, avec le consentement du titulaire des droits, en le citant à titre de source ;
2. s'assurer que le site objet du renvoi soit un site fiable, et non un site dédié à la contrefaçon ;
3. vérifier qu'il n'y ait pas de restrictions relatives à la communication du contenu (accès restreint) et que l'apposition du lien ne permette pas de toucher un public nouveau.

### 4. RESPONSABILITÉ DU CONTENU PUBLIÉ



En votre qualité d'Enseignant vous êtes **seul responsable du contenu que vous partagez** dans la solution, notamment via les liens hypertextes (textes, photographies, etc.) et vous vous engagez à renvoyer vers des **contenus à des fins exclusivement pédagogiques.**

En tant qu'Enseignant, vous vous engagez à **solliciter de vos élèves** l'enregistrement et le téléchargement de vidéos **portant exclusivement sur l'objet de la solution**, à savoir l'entraînement à la rhétorique ou aux examens oraux.



**Encouragez les élèves à parcourir attentivement la Charte de bonne conduite « Mon oral »** afin de les sensibiliser à une bonne utilisation de cet outil.

**Le Projet Voltaire vous souhaite une bonne utilisation du module Mon oral. Pour toute autre question, vous pouvez prendre contact avec votre interlocuteur habituel ou écrire à : [support@projet-voltaire.fr](mailto:support@projet-voltaire.fr)**